

LES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- 1 CONTRAT SERA ETABLI , CELUI -CI DEVRA ETRE SIGNE ET RETOURNE AVANT ENLEVEMENT DU MATERIEL.
- 1 PROCES VERBAL SERA ETABLI AU DEPART ET AU RETOUR DU MATERIEL. (LE LOCATAIRE RECONNAIT AVOIR PRI S LE MATERIEL EN BON ETAT D'USAGE ET D'ENTRETIEN, APTE AU FONCTIONNEMENT, AVEC LA NOTICE TECHNIQUE, TOUTES DEGRATATIONS SE VERRONT ETRE LA CHARGE DU CLIENT).
- LOCATION MINIMUM 1 MOIS.
- 1 CHEQUE DE CAUTION DU MONTANT DE LA MACHINE SERA DEMANDE AVANT ENLEVEMENT
- LE TRANSPORT ALLER /RETOUR AINSI QUE LES ASSURANCES SERONT A LA CHARGE DU CLIENT.
- EN CAS DE NON RETOUR DU MATERIEL PASSE LA PERIODE DE LOCATION PREVUE, IL SERA FACTURE UN MOIS SUPPLEMENTAIRE.
- LE PAIEMENT SERA FERA À CHAQUE DEBUT DE MOIS.
- LE DEDUT DE LA LOCATION PREND EFFET À LA DATE DE L'ENLEVEMENT DU MATERIEL.